

[Traduction]

PÉTITIONS

M. WADDELL—LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le lundi 28 mai 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PELLETIER—L'HEURE DE RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le Président, après avoir consulté à l'instant le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley), j'annonce que ce dernier a accepté de devancer la réunion qui devait avoir lieu à 17 heures et qui avait été contremandée, de la devancer, dis-je, à 15 heures et demie, dans la salle 308, et ce pour tous les membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'AVIS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 64(1) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des avis de motion des voies et moyens concernant l'imposition d'une taxe de vente au détail dans la zone entrecôtière de la Nouvelle-Écosse et tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Aux termes de l'article 64(2), je voudrais aussi demander que l'étude de chacune de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Je profite de l'occasion pour informer la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je fais remarquer aux députés qui sont debout qu'ils manquent totalement de courtoisie à l'égard du président du Conseil privé (M. Pinard) qui a la parole.

M. Pinard: En ce qui concerne les travaux de la Chambre, je voudrais signaler que demain, après la période des questions et avant de reprendre le débat sur le projet de loi C-37 qui est à l'étude aujourd'hui, nous proposerons l'adoption des motions des voies et moyens que je viens de déposer.

* * *

LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DE LA POLITIQUE NATIONALE DU FILM ET DE LA VIDÉO

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément à

Présentation de projets de loi

l'article 46(2) du Règlement, au nom du ministre des Communications (M. Fox), je voudrais déposer le texte de la politique nationale du film et de la vidéo, dans les deux langues officielles.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU PROGRAMME DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles un exemplaire du compte rendu du programme des projets spéciaux intitulé «La première année.»

* * *

[Traduction]

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais revenir sur les observations qui ont été faites au cours de la période des questions au sujet du ministre des Communications (M. Fox), qui s'est avisé de faire fi du Parlement et d'annoncer une importante . . .

M. le Président: A l'ordre. La question que soulève le député ne met pas le Règlement en cause.

* * *

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELL—LA PROTECTION DES ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un deuxième groupe de pétitions signées par plus de 1,400 citoyens de la Colombie-Britannique dont la plupart ont de jeunes enfants. Ils demandent que l'article 175 du Code criminel du Canada soit révisé de manière à interdire aux délinquants sexuels connus la fréquentation des endroits où des enfants se rassemblent.

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le projet de loi C-39, tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, et à apporter des modifications connexes à d'autres lois.